NOTICE DESCRIPTIVE

130 AVENUE BOITEUX 13600 LA CIOTAT

Référence cadastrale : Section CD 929

Etablie conformément à l'arrêté ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'Article 18 du décret n°671166 du 22 décembre 1967.

Notice descriptive du 15/05/23

Sommaire

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	4
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
3	ANNEXES PRIVATIVES	21
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	22
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	27
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	29

PREAMBULE

La présente opération, située 130, Avenue Boiteux, 13600 LA CIOTAT, est un ensemble immobilier comprenant 36 logements collectifs sur 2 niveaux de sous-sols.

D'autre part, ce programme sera conforme :

- à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA)
- ➤ à la norme électrique C 14-100 et C 15-100
- > à la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation
- > à la réglementation de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation
- > à la réglementation RE 2020 sans dérogation

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1- FOUILLES

Fouilles en pleine masse pour excavation.

Fouilles en rigoles pour fondations.

Enlèvement des terres excédentaires à la décharge.

1.1.2 - FONDATIONS

Fondations par semelles filantes et isolées en béton armé, et/ou fondations spéciales suivant étude de structure et rapport géotechnique.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1- MURS DU SOUS-SOL

Les murs du sous-sol et les voiles périphériques seront en béton armé ou maçonneries d'agglomérés, d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant de finition brute. Les faces visibles destinées à rester apparentes ou à recevoir une peinture pourront présenter des irrégularités et des suintements.

Si nécessaire, protection de la face contre terre par application d'une peinture bitumineuse ou par incorporation d'hydrofuge pour les voiles coulés directement contre terre.

1.2.2- MURS DE FAÇADES

Partie courante et allège par voiles en béton armé de 15 cm d'épaisseur minimum ou maçonneries d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur minimum, revêtu d'un enduit projeté monocouche ou d'un revêtement minéral RME ou revêtement plastique épais (RPE) ou de peinture, suivant projet architectural. Coloris et nature au choix de l'architecte.

Complexe isolant, d'épaisseur suivant réglementations en vigueur, associé à une plaque de plâtre, collée directement à l'intérieur et/ou à l'extérieur sur les parois à isoler, selon plans.

1.2.3- MURS PIGNONS

Idem article 1.2.2.

1.2.4- MURS MITOYENS

Idem article 1.2.2.

1.2.5- MURS EXTERIEURS DIVERS

Idem article 1.2.2.

1.2.6- MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Voiles en béton armé ou murs en maçonnerie, d'épaisseur suivant étude de structure et réglementations en vigueur.

1.2.7- MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Entre locaux privatifs contigus:

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum environ selon étude structure, avec parements soignés ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant études et réglementations en vigueur et suivant études acoustiques/ thermiques.

Entre locaux privatifs et parties communes :

Voiles en béton armé de 16 cm d'épaisseur minimum ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum, selon étude structure.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementations en vigueur et suivant études acoustiques/ thermiques.

Entre locaux privatifs et combles perdus :

Sans objet.

1.3. PLANCHERS

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécutions de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermiques et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables

1.3.1- DALLAGES

Conformément aux préconisations des études, il est prévu suivant localisation :

- Soit la réalisation d'un dallage flottant en béton armé sur terreplein, surfacé, sur matelas drainant.
- Soit la réalisation d'une dalle portée

1.3.2- PLANCHERS

1.3.2-1. PLANCHERS DES SOUS-SOLS :

Dalle pleine en béton armé ou pré-dalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Suivant nécessité, réalisation d'une isolation thermique et acoustique sur dalle sous le carrelage des parties habitables du RDCH

1.3.2-2. PLANCHERS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DES ETAGES COURANTS :

Dalle pleine en béton armé ou pré-dalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Aspect soigné en sous-face destiné à recevoir une peinture.

Au rez-de-chaussée des bâtiments, réalisation d'un isolant thermo-acoustique suivant études thermique et acoustique.

1.3.2-3. PLANCHER SOUS COMBLES:

Dalle pleine en b.a épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur

1.3.2-4. PLANCHER SOUS TOITURES TERRASSES:

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Isolation thermique au droit des locaux chauffés en panneaux de mousse polyuréthanes posés ou en polystyrène extrudé sous l'étanchéité, selon étude thermique.

1.3.3- PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX CHAUFFES

Idem article 1.3.2.2 - Planchers sur étage courant.

1.3.4- PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dalle pleine en béton armé ou pré-dalles suivant calcul de structure et normes en vigueurs.

Réalisation d'un isolant thermo-acoustique suviant étude thermique et acoustique.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1- ENTRE PIECES PRINCIPALES

1.4.2- PLAQUES DE PLATRE ASSOCIEES A UNE STRUCTURE ALVEOLAIRE TYPE « PLACOPAN » OU EQUIVALENT, D'EPAISSEUR 50MM OU 70MM

1.4.3- ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Idem article 1.4.1. avec pour les pièces humides un traitement hydrofuge des parements et des pieds de cloisons.

1.4.4- SOFFITES ET FAUX-PLAFONDS

Localement, pour masquer des dévoiements de canalisations, certaines pièces intérieures reçoivent un faux-plafond ou un caisson suspendu en plaques de plâtre destinées à recevoir une peinture. Isolation acoustique suivant réglementation en vigueur.

1.5. ESCALIERS

1.5.1- ESCALIERS

Escaliers des parties communes en béton armé préfabriqué ou coulé en place. Traitement acoustique par désolidarisation complète de l'escalier et de la structure (pas d'appui latéral). Traitement de l'espace entre la volée d'escalier et les murs de la cage d'escalier par matériau résilient selon avis du contrôleur technique. L'espace libre sous la première volée sera condamné.

1.5.2- ESCALIERS INTERIEURS DES DUPLEX

En béton, revêtement en carrelage collé

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1- CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

1.6.2- CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX

Bouchons et/ou trappes sur les conduits horizontaux en terrasse ou combles, pour nettoyage des conduits, accessibles depuis les parties communes (en priorité) ou privatives selon plans.

Dans les pièces humides, ventilation mécanique par conduits souples ou métalliques disposés dans les gaines techniques des logements, reliés à un groupe d'extraction collectif situé en toiture ou combles compris souche de rejet hors toiture.

Ventilation du parc de stationnement fermé selon réglementation.

1.6.3- CONDUITS D'AIR FRAIS

Arrivée d'air frais par entrées d'air situées dans les menuiseries des pièces sèches, ou dans les coffres des volets roulants ou en façades, suivant études thermique et acoustique.

Amenée d'air frais naturel dans le parc de stationnement fermé et dans les locaux poubelles.

Pour les parties enterrées, protection contre les infiltrations.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1- CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC ou zinc (compris crapaudine en tête de descente), disposées dans les gaines techniques intérieures des logements avec isolation thermique et acoustique (compris habillage par soffite ou faux plafonds des parties horizontales visibles) ou en façades selon plans.

Tampon de dégorgement à chaque pied de chute et à chaque dévoiement de réseau, en plafond du sous-sol.

Evacuation des eaux pluviales des balcons par entrée d'eaux pluviales verticales et troppleins.

1.7.2- CHUTES D'EAUX USEES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements avec isolation acoustique (compris habillage par soffite ou faux plafonds des parties horizontales visibles).

1.7.3- CANALISATIONS EN SOUS-SOL

En PVC ou autre, chemineront en apparent (par exemple au niveau des circulations) et devront être visitables en tout point.

Fosses à hydrocarbures borgnes à pomper si nécessaire.

Evacuation des eaux drainage périphérique par cunette en pied de voile et des caniveaux en pied et/ou en tête de rampe extérieure par canalisations enterrées en PVC (compris regard de visite à chaque changement de direction) et pompe de relevage (si évacuation gravitaire impossible) avec voyant de fonctionnement, selon études.

1.7.4- BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Evacuations sur réseau urbain suivants instructions des Services Techniques de la Ville.

1.8. TOITURES

1.8.1- CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Désenfumage des cages d'escalier suivant réglementation incendie.

Toiture terrasses en plancher béton avec étanchéité multicouche sur isolant thermique au droit des parties chauffées selon plans.

Protection dalles sur plots sur parties accessibles

Etanchéité jardin + terre végétale sur terrasse plantée

Les trappes d'accès aux toitures (indépendantes du système de désenfumage, avec échelle, barre d'accrochage, cadenas) sont situées selon plans.

Toiture tuile sur charpente bois traditionnelle, constituée de pannes, chevrons et liteaux support de couverture en tuile.

Isolation en sous face de toiture tuiles selon calcul et règlementation

1.8.2- ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Etanchéité ou imperméabilisation selon les cas

Protection des balcons accessibles par dalles en béton ou céramique sur plots.

1.8.3- SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Selon plans

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1- SOLS ET PLINTHES

Revêtement céramique en grés, selon choix architecte.

Plinthe céramique assortie-à bords arrondis assorties de 7 cm mini de hauteur.

Plinthes avec joint souple avec le revêtement de sol.

2.1.1- SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Entrée, séjour et placards attenants :

Carrelage environ 45 x 45 cm ou 60 x 60cm de marque PAREFEUILLE ou MARAZZI ou IRIS ou équivalent.

Pose au mortier de scellement ou collée sur chape.

Coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par OGIC.

Plinthes assorties au carrelage.

Chambres, dressing et placards attenants :

Carrelage environ 45 x 45 cm ou 60 x 60cm de marque PAREFEUILLE ou MARAZZI ou IRIS ou équivalent.

Pose au mortier de scellement ou collée sur chape.

Coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par OGIC.

Plinthes assorties au carrelage.

2.1.2- SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Cuisine, salle de bains, salle d'eau et wc et placards attenants : idem 2.1.1.

Nota : Il n'y a pas de carrelage et de faïence sous la baignoire et sous le receveur de douche

2.1.3- SOLS ET PLINTHES DES DEGAGEMENTS

Entrée : idem 2.1.1.

<u>Dégagement</u> : idem 2.1.1.

2.1.4- SOLS DES BALCONS / LOGGIAS ET TERRASSES

Dalles en béton, parement de surface à grains fins ou dalles en grès cérame structuré sur plots, résistant au gel, critère d'adhérence R10, teinte au choix de l'architecte.

<u>NB</u>: Une différence de niveau pourra exister entre l'intérieur des logements et les balcons, loggias ou terrasses.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1- REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Cuisine: SANS OBJET

Salle de bain et salle d'eau :

Faïences 25x40 ou 30x45 de marque PAREFEUILLE ou MARAZZI ou équivalent.

Toute hauteur au droit de la baignoire et / ou du receveur et jusqu'au meuble vasque si celui-ci est à moins de 0,60m.

Tablier de baignoire en carrelage avec trappe d'accès.

Coloris suivant gamme d'échantillons OGIC.

Il n'est pas prévu de faïences sur les cloisons démontables, suivant plan.

2.2.2- REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Sans objet.

2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1- PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Ragréage et enduit pelliculaire en sous face des planchers en béton armé.

Localement, faux plafond ou partiellement soffite (selon nécessité technique) en plaque de plâtre pour encoffrement des réseaux apparents (compris isolation acoustique par laine minérale ou équivalent).

2.3.2- SOUS-FACE DES BALCONS

Ragréage en sous face des planchers en béton armé. Destinés à recevoir une peinture, teinte au choix de l'Architecte.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1- MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Fenêtres et portes fenêtres en P.V.C ou PVC / alu. Les menuiseries comprennent un ou plusieurs vantaux ouvrant à la française suivant plans.; marquage CE et NF.

Quincaillerie métallique (crémone 3 points de fermeture, gâches, tiges, verrous haut et bas compatible PMR sur semi-fixe). Teinte des menuiseries conforme au permis de construire.

Vitrage isolant d'une épaisseur suivant études thermique et acoustique. Double vitrage peu émissif avec certificat CEKAL,

Vitrage translucide pour certaines baies de salles de bains et salles d'eau selon plans.

2.4.2- MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Idem article 2.4.1.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1- PIECES PRINCIPALES

Séjour et cuisine ouvertes sur séjour :

Volets roulants avec lames en P.V.C. avec coffre apparent, localisation suivant plans.

Volets roulants motorisés.

Chambres:

Volets roulants avec lames en P.V.C. avec coffre apparent, localisation suivant plans.

Volets roulants motorisés.

2.5.2- PIECE DE SERVICE

Cuisine et salles de bains :

Si nécessaire, dito 2.5.1., hormis la commande qui sera manuelle.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1- HUISSERIES ET BATIS

Huisseries métalliques pour toutes les portes intérieures de distribution.

2.6.2- PORTES INTERIEURES

Portes postformées, à âme alvéolaire, prépeintes, à recouvrement ou à chant droit

Quincaillerie finition alu

Serrure bec de canne à mortaiser.

Serrure à condamnation pour salle de bains et (ou) salle d'eau et wc.

Clef sur toutes les portes de chambres.

Butées de portes assorties aux poignées.

2.6.3- PORTES PALIERES

Porte palière isolante en bois à âme pleine BP1, finition peinture.

Seuil à la Suisse et joint au pourtour pour isolation phonique et étanchéité à l'air.

Microviseur.

Poignée extérieure et intérieure au choix de l'Architecte.

Serrure encastrée 3 points sureté A2P*, 3 clefs par logement sur organigramme.

Butée de porte.

2.6.4- PORTES DE PLACARDS

Façades pivotantes ou coulissantes selon plans, finition mélaminée épaisseur 10 mm selon gamme sélectionnée par le maitre d'ouvrage. Butée toute hauteur (profil compensateur de plinthe).

2.6.5- MOULURES ET HABILLAGES

Pour les portes palières, encadrement périphérique coté partie commune.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1- GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Garde-corps des balcons et terrasses, et barres d'appui selon plans de façades, en aluminium thermolaqué avec lisse ou produit verrier suivant plans, teinte au choix de l'Architecte.

Mains-courantes et garde-corps métalliques sur escaliers des parties communes peints après traitement anticorrosion, teinte au choix de l'Architecte.

2.7.2- GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet

2.7.3- OUVRAGES DIVERS

Suivant plans, pare-vues en panneau ajouré ou vitré sur ossature métallique thermolaquée teinte au choix de l'Architecte.

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1- PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1-1. SUR MENUISERIES

Sur menuiseries P.V.C.: Sans objet.

Sur menuiseries métalliques : thermolaquées sur porte du hall.

Sur menuiseries bois : Sans objet.

2.8.1-2. SUR FERMETURES ET PROTECTIONS

Sur volets roulants P.V.C.: Sans objet.

Sur volets bois: Sans objet.

2.8.1-3. SUR SERRURERIE EXTERIEURE

Acier galvanisé et thermolaqué d'usine, ou aluminium thermolaqué, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.1-4. SUR SOUS-FACES ET RIVES DES BALCONS

Deux couches de peinture pour extérieur, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.2- PEINTURES INTERIEURES

2.8.2-1. SUR MENUISERIES

Sur menuiseries P.V.C.: Sans objet.

Sur menuiseries bois : Impression et deux couches de peinture acrylique blanche satinée.

2.8.2-2. SUR SERRURERIE INTERIEURE

Brossage et application de deux couches de peinture anti-corrosion avant application de deux couches de peinture acrylique brillante ou laque, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.2-3. SUR MURS

<u>Entrée</u>, <u>séjour</u>, <u>cuisine</u>, <u>WC</u>, <u>dégagements</u>, <u>chambres et placards attenants</u> : Enduit de préparation, deux couches de peinture acrylique blanche, finition mate ou velour

<u>Salle de bains et (ou) salle d'eau</u> : Enduit de préparation, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée

2.8.2-4. SUR PLAFONDS

<u>Entrée</u>, <u>séjour</u>, <u>cuisine</u>, <u>WC</u>, <u>dégagements</u>, <u>chambres et placards attenants</u> : Enduit de préparation, deux couches de peinture acrylique blanche, finition mate.

<u>Salle de bains et (ou) salle d'eau</u> : Enduit de préparation, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée.

2.8.2-5. SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES ET DIVERS

Deux couches de peinture acrylique blanche satinée sur parties apparentes des canalisations.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1- EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1-1. BLOC-EVIER, ROBINETTERIE

L'agencement peut être modifié en cours de chantier suivant contrainte technique après accord de l'acquéreur.

En option, sur souhait acquéreur :

Bloc évier avec double cuve et un égouttoir. Dans les T2 il peut être admis un évier une cuve et un égouttoir.

Vidange combinée avec trop plein, bonde à grille avec bouchon grille (manuel ou automatique).

Évier encastré dans un plan de travail,

Dimensions : $0.90 \text{ m} \times 0.60 \text{ m}$ mini pour les T2 ; $1.20 \text{ m} \times 0.60 \text{ m}$ ou $1.40 \text{ m} \times 0.60 \text{ m}$ pour les autres typologies.

2.9.1-2. APPAREILS ET MOBILIER

SO

2.9.2- EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2-1. DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques.

Vanne d'arrêt, clapet antiretour, réducteur de pression, fourniture et pose ou prise en charge de la mise en place des compteurs individuels (compris frais de branchement et de raccordement) conformément aux préconisations du concessionnaire Repérage et étiquetage.

Dans les logements, les réseaux encastrés seront en PER et les réseaux apparents seront en multicouche, acier ou cuivre.

Calorifugeage sur les réseaux circulant dans les locaux non chauffés.

2.9.2-2. PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE

Production instantanée d'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur collective

Οu

Ballon thermodynamique individuel

Distribution en cuivre ou tube souple ou tube multicouche apparent ou incorporé dans le plancher pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

2.9.2-3. EVACUATIONS

Réseaux collecteurs apparents en P.V.C.

2.9.2-4. BRANCHEMENTS EN ATTENTE

Pour les studios : 1 branchement en attente pour machine à laver sous l'évier.

Pour les 2 pièces et plus : 2 branchements en attente pour machines à laver le linge et machine à laver la vaisselle sous l'évier de la cuisine. (Le branchement de la machine à laver le linge pourra être situé dans la salle de bains ou cellier selon plan).

2.9.2-5. APPAREILS SANITAIRES

• Salle d'eau principale : bac douche, receveur extraplat accessible PMR en céramique sanitaire émaillée vitrifiée, 90 x 120 cm

ou baignoire selon plans.

 Salle d'eau secondaire : Bac à douche en céramique sanitaire émaillée, 80 x 80, 90 x 70, 90 x 90 cm ou 90 x 120 cm ou 80 x 100 cm minimum dimension

Ou baignoire selon plan.

- Salle de bain (selon plans): baignoire, en acier émaillé ou en acrylique; dimensions 170
 x 70 cm ou 160 x 70 selon plans.
- Meuble simple vasque, avec plan vasque en céramique sur un meuble mélaminé coloris au choix dans une gamme proposée par le maître d'ouvrage, largeur suivant plan.
 Appliques lumineuses ou bandeau lumineux, et miroir sur la largeur du meuble.
- Ensemble WC: ensemble cuvette/réservoir (maxi 6 litres), NF suspendu, céramique émaillée, mécanisme NF, silencieux, double chasse avec bouton poussoir (économiseur d'eau), robinet d'arrêt; abattant double, blanc.

2.9.2-6. ROBINETTERIE

Evier : robinetterie « col de cygne ».

Baignoire : mitigeur bain/douche thermostatique avec régulateur de jet, vidange automatique.

Douche: mitigeur thermostatique.

Meuble vasque/Lavabo/Lave-mains (selon plans): mitigeur avec régulateur de jet.

Baignoire : douchette et flexible, anticalcaire, à économie d'eau B, barre de douche murale avec support douchette réglable en hauteur.

Pare baignoire pivotant en verre trempé.

Douche : douchette et flexible anticalcaire, à économie d'eau B, barre de douche murale avec support douchette réglable en hauteur.

Porte de douche en verre trempé.

2.9.2-7. ROBINET DE PUISAGE POUR LES JARDINS A USAGE PRIVATIF AU REZ-DE-CHAUSSEE ET SUR LES TERRASSES JARDINS

Vanne ¼ de tour selon plan

2.9.3- EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3-1. TYPE D'INSTALLATION

Canalisations et fileries sous fourreaux encastrés dans murs, cloisons et planchers.

Courant monophasé 220 volts.

Installation électrique encastrée.

Installation conforme aux normes applicables C.15.100

2.9.3-2. PUISSANCE A DESSERVIR

Suivant besoins et recommandations du fournisseur d'électricité.

Comptage pour chaque logement situé dans gaine technique (6 à 12 kW suivant type de logement).

Tableau d'abonné type semi-encastré avec portillon ou intégré dans un placard prévu à cet effet

2.9.3-3. EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

Petit appareillage électrique blanc type Ovalis de marque SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent.

Entrée:

- o 1 centre (ou sortie de fils) commandé par simple allumage
- 1 prise 16 A+T
- o 1 sonnette dans le tableau d'abonné
- o 1 vidéophone

Cuisine:

- o 1 centre (ou sortie de fils) commandé par simple allumage
- 1 sortie de fil en applique au-dessus de l'évier commandée sur simple allumage
- o 1 sortie de fil en applique pour hotte
- 1 boîte de connexion de 32 A+T
- 4 prises 16 A+T, dont 4 au-dessus du plan de travail et 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 2 prises spécialisées 16 A+T pour machines à laver (1 seule si studio ou machine prévue dans la salle de bains)
- 1 prise spécialisée 16 A+T pour four indépendant

Dégagement :

- o 1 ou 2 centres (ou sorties de fils) commandés sur simple allumage ou en va-et-vient
- o 1 prise 16 A+T

Wc:

- 1 sortie de fil en applique au-dessus de la porte ou centre au plafond
- o 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR*

Salle de bain et (ou) salle d'eau :

- 1 sortie de fil en plafond et 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble vasque sur double interrupteur
- 1 prise 16 A+T en hauteur
- o 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- o 1 prise 16 A+T pour lave-linge (si ce dernier est prévu dans la salle de bain selon plan)

Séjour:

- 1 ou 2 centres (ou sorties de fils) sur simple allumage ou en va-et-vient, suivant surface
- 8 prises 16 A+T minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 2 socles type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques

Chambres:

- o 1 centre (ou sortie de fils) sur simple allumage
- o 3 prises 16 A+T
- 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 1 socle type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques dans chaque chambre

Dressing, Rangement, Cellier:

- 1 sortie de fil en applique au-dessus de la porte ou centre au plafond sur simple allumage
- 1 prise 16 A+T (cellier uniquement)

Terrasses privatifs et balcons (> 10 m²) en étages :

- o 1 PC 16 A
- 1 PL avec appareillage commandé par interrupteur intérieur simple allumage avec voyant lumineux.

*PMR : Personne à Mobilité Réduite

2.9.3-4. SONNERIE DE PORTE PALIERE

Carillon intégré dans le tableau d'abonné.

2.9.4- CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS

2.9.4-1. TYPE D'INSTALLATION

Chauffage individuel assuré par convecteurs électriques, dimensionnements et implantation des installations selon calculs thermiques réglementaires

Ou

Pompe à chaleur collective, dimensionnements des installations selon calculs thermiques réglementaires

Distribution:

Dans les logements, les réseaux de distribution de chauffage seront en cuivre ou tube souple ou tube multicouche sous fourreau en incorporé ou en apparent si nécessaire.

Ventilation mécanique contrôlée collective.

NOTA:

La mise en place d'un Chauffage réversible par soufflage d'air chaud/froid avec pompe à chaleur collective thermodynamique sera examinée et mise en place sous réserve du respect de la règlementation environnementale RE 2020.

2.9.4-2. TEMPERATURES INTERIEURES RESULTANT AU CENTRE DES PIECES

21 °C assuré au centre dans les salles de bains / salles d'eau pour une température extérieure de -3 °C.

19 °C assuré au centre dans les autres pièces pour une température extérieure de -3 °C.

2.9.4-3. APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR

Cf. Article 2.9.4.1, selon calculs thermiques règlementaire.

Radiateur sèche-serviettes en acier laqué électrique de chez ATLANTIC ou équivalent, dans la salle de bains et (ou) la salle d'eau.

2.9.4-4. CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Ventilation Mécanique Contrôlée.

Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC).

Conduits en tôle acier galvanisé ou conduits souples.

2.9.4-5. CONDUITS ET PRISES D'AIR FRAIS

Entrée d'air hygroréglable en façades ou dans menuiseries extérieures ou dans les coffres de volets roulants des pièces principales.

2.9.5- EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5-1. PLACARDS

- Pour les placards de l'entrée : une étagère et une tringle penderie.
- Pour les autres placards :

Pour les placards dont la largeur est inférieure ou égale à 1,20m : une étagère et une tringle penderie.

Pour les placards dont la largeur est supérieure à 1,20m : un côté étagères (1/3 de la largeur environ) et un côté tablette + tringle (2/3 de la largeur environ). Finition dans une gamme proposée par le MOA.

2.9.5-2. PIECES DE RANGEMENT

Sans objet

2.9.6- EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS¹

2.9.6-1. RADIO - TV - CABLE

- o 1 prise RJ45 pour les services audiovisuels ou données numériques dans le séjour.
- 1 prise RJ45 pour les services audiovisuels ou données numériques dans chaque chambre.
- 1 arrivée de câble en fibre optique dans le tableau d'abonné. Modem et raccordement à charge de l'opérateur ou de l'acquéreur.

2.9.6-2. TELEPHONE

Studios:

o 1 prise RJ45 pour les services de communication dans le séjour/chambre.

2 pièces et plus :

- o 1 prise RJ45 pour les services de communication dans le séjour.
- 1 socle type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques dans chaque chambre.
- 1 arrivée de câble en fibre optique dans le tableau d'abonné. Modem et raccordement à charge de l'opérateur ou de l'acquéreur.

2.9.6-3. COMMANDE D'OUVERTURE DE LA PORTE PRINCIPALE D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Un vidéophone de modèle MIRO de chez URMET, ou équivalent, permettra de converser avec les visiteurs et de commander à distance l'ouverture des sas de l'immeuble.

2.9.7- AUTRES EQUIPEMENTS

Détecteurs de fumée.

¹ Les prises RJ45 décrites au §2.9.6.1 et §2.9.6.2 sont mutualisées entre radio-TV –câble et téléphonie ; le nombre de prises installées ne saurait être supérieur à celui décrit au §2.9.3.3

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. PARKINGS COUVERTS

Le parking est susceptible d'être inondable sur tout ou partie de sa superficie.

Les places de parking sont réputées non boxables sauf décision des copropriétaires lors d'une Assemblée Générale, après obtention de la conformité du Permis de Construire et sous réserve de garantir le bon fonctionnement de la ventilation du parking et les accès aux tampons de visite.

Conformément à l'arrêté du 13 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 03 février 2017, en prévision de l'installation ultérieure par le copropriétaire d'un point de recharge électrique dans une des places de stationnement, il sera prévu des fourreaux et/ou chemins de câbles au droit des circulations jusqu'au tableau TGBT.

Il pourra être admis des places de catégorie B.

3.1.1- MURS ET CLOISONS (SELON PLAN)

Voiles en béton armé ou maçonnerie d'agglomérés, destinés à rester brut.

3.1.2- PLAFONDS

Béton armé destiné à rester brut.

3.1.3- SOLS

Dallage en béton armé, surfaçage soigné destiné à rester brut

Numérotage et marquage au sol des emplacements de stationnement en peinture spéciale.

3.1.4- PORTE D'ACCES

L'accès aux parkings en sous-sol est équipé d'une porte motorisée métallique automatique commandée par émetteur bi-technologie (1 par place de stationnement).

3.1.5- VENTILATION

Ventilation mécanique ou statique des parkings par gaines avec prises d'air et rejets sur l'extérieur, conforme à la réglementation en vigueur.

3.1.6- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage des circulations communes par luminaires avec tubes à leds commandés par détecteurs de présence sur minuterie, conformément à la réglementation en vigueur.

Eclairage automatique du parc de stationnement à l'ouverture de la porte d'accès véhicule.

Eclairage de sécurité réglementaire.

3.2. PARKINGS EXTERIEURS

Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

Les halls et paliers d'étage feront l'objet d'un projet de décoration qui sera présenté à l'acquéreur. Les matériaux renseignés ci-après sont donnés à titre indicatif.

4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1- SOLS

Carrelage format minimum 45x45 cm, décoratif de dimensions suivant plan de décoration, dans le sas du hall, pose collée, ou autre revêtement dur qui sera validé par l'acquéreur.

Mise en place d'un tapis brosse au droit de la première porte du sas.

4.1.2- **PAROIS**

Matériaux décoratif, qualitatif et très résistant aux chocs et aux rayures de type peinture, ou enduit décoratif spécifique, ou panneaux de bois stratifié, ou carrelage, ...

Traitement lessivable, protection des angles saillants par baguette inox.

4.1.3- PLAFONDS

Faux-plafond acoustique en plaques de plâtre avec 2 couches de peinture acrylique, finition mate, selon plan Architecte.

4.1.4- ELEMENTS DE DECORATION

Miroir selon projet de décoration de l'architecte.

4.1.5- PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Menuiseries du sas et du hall d'entrée :

Portes en acier galvanisé, ou thermolaqué, largeur 1 m minimum de passage libre (accessibilité).

Vitrage avec pare close intérieures, métalliques, anti vandales non démontables.

Poignée inox non démontable, anti arrachement.

Contrôle d'accès avec visiophonie et lecteur de proximité VIGIK

4.1.6- BOITE AUX LETTRES

Ensemble de boites aux lettres dans un point de livraison regroupant toute la copropriété situé dans un espace aménagé et prévu à cet effet, de dimensions suivant normes de La Poste et NF, finition suivant plans de décoration.

Casier à prospectus.

4.1.7- TABLEAU D'AFFICHAGE - SIGNALETIQUE

Un panneau d'affichage dans chaque hall (format A2 mini) avec cadre acier, façade transparente incassable et portillon fermant à clef.

Signalétique réglementaire (plans de sécurité...).

Système de sécurité incendie selon réglementation applicable au bâtiment.

4.1.8- CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.9- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage commandé par détecteurs de présence et conforme à la certification attendue et à la règlementation accessibilité.

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET ETAGES

4.2.1- SOLS

Dito 4.1.1.

4.2.2- MURS

Peinture lisse.

4.2.3- PLAFONDS

Faux plafond conforme à la performance acoustique attendue et à la règlementation.

Peinture lisse.

4.2.4- ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.2.5- CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6- PORTES

Portes : caractéristiques techniques selon réglementation. Couvre joint périphérique coté circulation. Béquillage métallique NF. Ferme porte à glissière. Butées de porte murales. Signalétique. Peinture acrylique brillante ou équivalente.

Façades de gaines techniques : caractéristiques techniques selon réglementation. Façade médium toute hauteur avec charnières invisibles à ressorts, couvre joint périphérique fermeture par batteuse (compris rosace de protection en inox). Revêtement identique aux murs. Etiquetage et signalétique technique des équipements. Report d'alarme visuel en façade de la gaine technique située au RDC.

4.2.7- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Dito 4.1.9.

Une prise de courant pour l'entretien par niveau située, dans la gaine palière.

4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1- SOLS

Sols en béton armé.

Sas d'ascenseur, sas des cages d'escalier : peinture de sol lessivable,

Autres circulations : béton brut surfacé.

4.3.2- MURS

Sas d'ascenseur, sas des cages d'escalier : peinture de propreté.

En béton ou maçonneries, finition brute dans les autres circulations.

4.3.3- PLAFONDS

En béton, finition brute. Isolation thermique selon nécessité.

4.3.4- PORTES D'ACCES

Porte extérieure véhicules : système de fermeture automatisé conforme à la règlementation. norme : CE EN 13241 Ouverture par télécommande bi-technologie compatible avec les autres systèmes de contrôle d'accès de l'immeuble, une unité par place de stationnement et deux unités pour le gestionnaire. Protection anti vandale de la coupure générale d'urgence et des coffrets électriques.

4.3.5- RAMPES D'ACCES VEHICULES

Sol : béton brut balayé.

Murs: revêtement de façade dito 1.2.2.

Traitement des EP : caniveau à grille en pied de porte extérieure ou en haut et pied de rampe extérieure et relevage (si évacuation gravitaire impossible) ,selon plans architecte, avec voyant de fonctionnement et renvoi d'alarme.

4.3.6- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sas d'ascenseur, sas des cages d'escalier, autres circulations "piétonnes" : éclairage par ampoules LED

Eclairage commandé par détecteur de présence.

Circulations véhicules et rampe d'accès : éclairage par ampoules LED.

Un éclairage commandé par détecteur de présence.

Installations de recharge des véhicules électriques conformes à la réglementation (loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010); à minima, mise en œuvre de réservations (depuis le TGBT et jusqu'au point de livraison) avec fourreaux pour câblage ultérieur.

.

4.3.7- SECURITE INCENDIE

Bac à sable, seau et extincteurs selon réglementation.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1-

4.4.2- ESCALIERS ENCLOISONNES: PEINTURE DE SOL

4.4.3- MURS

Escaliers encloisonnés : finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent. Affichage des numéros d'étage à chaque palier.

4.4.4- PLAFONDS

Escaliers encloisonnés : finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent, ou peinture lisse.

4.4.5- ESCALIERS (MARCHES, CONTRE-MARCHES)

Dito 4.4.1.

Main courante et garde-corps métalliques selon plans, finition peinture après traitement anti corrosion, teinte au choix de l'Architecte.

4.4.6- CHAUFFAGE, VENTILATION

Chauffage: sans objet.

Système de désenfumage selon réglementation.

4.4.7- ECLAIRAGE

Dans le cas d'escalier fermé, éclairage conforme à la certification attendue et à la règlementation accessibilité par ampoules LED, Commande de l'éclairage par détecteur de présence. Eclairage de sécurité BAES et BAEH.

Dans le cas d'escalier ouvert, appliques décoratives commandées par détecteurs de présence.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1- LOCAL VELOS, VOITURES D'ENFANTS, LOCAL ENCOMBRANTS

Un local pour vélos et deux roues motorisées situé au rez-de-chaussée ou au sous-sol ou à l'extérieur suivant plans.

Sols : Sols en béton armé.

Murs et plafonds : En béton ou maçonneries, finition brute

4.5.2- BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet.

4.5.3- SECHOIR COLLECTIF

Sans objet.

4.5.4- LOCAL D'ENTRETIEN

Sols : nature et caractéristique du revêtement identique à celui des parties communes (cf.4.2.1).

Murs et plafonds : dito 2.8.2 Protection murale.

4.5.5- LOCAUX SANITAIRES

Sans objet.

4.6. LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.6.1- SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet.

4.6.2- SALLE DE JEUX ET DE REUNIONS

Sans objet.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1- LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Un local ordures ménagères est prévu en RDC selon plans.

Ventilation naturelle

Dallage du sol en béton armé, finition brute ou peinture de sol ou carrelage grés cérame antidérapant et plinthes assorties, pose collée.

Murs en voiles de béton armé ou maçonneries, revêtus de faïences ou carrelage sur 1,50 m de hauteur, finition brute ou peinture vinylique au-dessus.

Eclairage par hublots étanches ou tubes fluorescents commandés par détecteur de présence temporisé.

Robinet de puisage et siphon de sol.

4.7.2- CHAUFFERIE

Selon étude thermique :

Pompe à chaleur en Combles et local technique dédié (Ballons tampons) en RdC ou Soussol.

A défaut, dispositif individuel privatif.

4.7.3- SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet

4.7.4- LOCAL DES SURPRESSEURS

Sans objet.

4.7.5- LOCAL TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

4.7.6- LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Machinerie embarquée dans la gaine ascenseur.

4.7.7- LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Extracteurs situés en toiture ; accès par trappes.

4.7.8- LOCAL SRI

Dallage du sol en béton armé, finition brute.

Murs en voiles de béton armé ou maçonneries, finition brute.

Porte d'accès en bois à âme pleine, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublot commandé par interrupteur.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS - MONTE-CHARGES

Ascenseur pour 8 personnes maximum

Charge utile 625 kg. Vitesse 1 m/s minimum.

Portes palières automatiques, deux vantaux à ouverture latérale, en acier inox à rez-dechaussée et à peindre (teinte au choix de l'Architecte) dans le sous-sol et en étages.

Sol : dito revêtement de sol du hall du rez-de-chaussée.

Eléments de décoration de la cabine : parois dans la gamme du fabricant, éclairage de sécurité, faux-plafond partiel, miroir.

Liaison phonique entre la cabine et une société de surveillance.

5.2. CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIFS

Voir article 4.7.2

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1- TELEPHONE ET CABLE

Depuis le réseau public, distribution du câblage téléphonique dans les gaines techniques palières jusqu'au DTI des logements.

Depuis le local technique, distribution de la fibre optique dans les gaines techniques palières jusqu'au tableau d'abonné logement.

5.3.2- ANTENNES TV ET RADIO

Antenne TNT.

Depuis l'antenne collective, distribution par fourreaux encastrés jusqu'aux boîtiers de communication situés dans les logements.

Fibre optique : installation conforme au CCH.

Adduction de l'immeuble à partir des réseaux ouverts au public, espaces d'accueil des opérateurs (local ou emplacement technique), passages horizontaux pour les chemins de câble, gaines techniques et liaison entre la gaine technique et les logements.

Pour les zones « très denses » : câblage optique 4 fibres optiques et DTIO 4 connecteurs et raccordement.

Pour les zones « moins denses » : câblage optique 1 fibre optique et DTIO 1 connecteur et raccordement.

La desserte interne des logements sera conforme NFC 15-100 – amendement 3.

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATIONS DES ORDURES MENAGERES

Décrit à l'article 4.7.1.

5.5. VENTILATION DES LOCAUX

Idem article 1.6.2.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1- COMPTAGES GENERAUX

Depuis le branchement d'eau sur la rue, comptages d'eau froide dans local technique ou regard extérieur, selon prescriptions de la Ville.

5.6.2- SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Surpresseur, détendeur ou régulateur de pression si nécessaire.

Les circuits seront désinfectés conformément à la réglementation en vigueur.

5.6.3- COLONNES MONTANTES

En P.V.C. pression, dans les gaines techniques palières.

5.7. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1- COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Dans gaine technique palière ou local technique spécifique suivant exigences ENEDIS

5.7.2- BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs électriques installés par le concessionnaire dans les tableaux d'abonnés des logements, avec un système de téléreport.

Alimentation du disjoncteur situé dans chaque logement

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1- VOIRIE D'ACCES

Couche de roulement en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant plan de masse.

6.1.2- TROTTOIRS

Trottoirs en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant plan de masse.

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1- CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Béton désactivé ou dalles gravillonnées ou pavés ou enrobé, suivant plan de masse.

6.3. ESPACES VERTS

Les modelés de terrains sont liés à la pente naturelle du site initial. Lorsqu'un rattrapage de niveau entre plusieurs lots est nécessaire, celui-ci se fera par l'intermédiaire, soit de talus, soit d'éléments de soutènement.

6.3.1- PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Pendant la période favorable, plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes, de haies vives, de plantes grimpantes et de vivaces conformément au plan du Permis de Construire.

Plantation de haies vives en limite des jardins à usage privatif suivant plans.

6.3.2- ENGAZONNEMENT

Engazonnement, suivant saison, des espaces plantés communs et à usage privatif suivant plan paysager du permis de construire

6.3.3- ARROSAGE

Par robinets de puisage sur les jardins privatifs et terrasses plantées

Par arrosage automatique sur les espaces communs.

6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1- SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Appliques décoratives ou bornes commandées par sonde crépusculaire ou sur horloge, selon plans ou projecteurs en façade

6.4.2- ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS

Suivant plan Architecte

6.5. CLOTURES

6.5.1- SUR RUE

Clôtures suivant Plan Masse

6.5.2- AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Clôtures suivant Plan Masse

6.5.3- ENTRE JARDINS A USAGE PRIVATIF A REZ-DE-CHAUSSEE

Suivant Plan Masse

6.6. RESEAUX DIVERS

6.6.1- EAU

Branchement sur réseau public sous voirie et alimentation à partir du compteur général.

6.6.2- ELECTRICITE

Desserte depuis le poste de transformation, avec coffret(s) de coupure en limite de propriété, suivant exigences ENEDIS.

6.6.3- POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Poteau ou bouche incendie normalisé sur voie publique.

Un bac à sable installé à chaque niveau de parking, équipé d'un seau ou d'une pelle.

Extincteurs dans le parc de stationnement suivant réglementation en vigueur.

6.6.4- EGOUTS

Raccordements à l'égout public suivant les prescriptions de la Ville.

6.6.5- EPURATION DES EAUX

SANS OBJET

6.6.6- TELECOMMUNICATIONS

Raccordement sur réseau public depuis chambre de tirage Télécom.

6.6.7- DRAINAGE DU TERRAIN

Suivant nécessité.

6.6.8- EVACUATION DES EAUX DE PLUIES ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Par bouches à grilles et raccordement à l'égout public.

Bassin de rétention pour régulation des eaux pluviales enterré selon étude hydraulique spécifique.

Régulation des eaux pluviales en toiture terrasse selon étude hydraulique spécifique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

TRAVAUX MODIFICATIFS:

Signature du vendeur

Des options complémentaires peuvent être demandées dans les logements, à titre onéreux, par les acquéreurs au Maître de l'Ouvrage, s'ils sont compatibles avec le planning de réalisation des travaux et sous réserve du respect de la réglementation.

La réalisation de travaux modificatifs acquéreurs est un avantage consenti à l'acquéreur. Ils sont soumis à la seule appréciation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre d'Exécution qui se réservent le droit de les refuser sans aucune justification.

Signature de l'acquéreur

olgitataro da voltabar	
Date :	Date :
Nom:	Nom :